

## Obligations vaccinales pour les écoles privées

Le Commissaire du Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale de la ville de New York (Département de la santé de NYC) a publié une ordonnance exigeant que le personnel employé dans les écoles privées se fasse vacciner contre le COVID-19.<sup>1</sup> Ce document détaille quelles sont les nouvelles exigences et comment s'y conformer.

### Quelles écoles privées sont concernées par le mandat ?

L'ordonnance s'applique aux écoles privées qui offrent un enseignement et des services connexes aux niveaux d'enseignement primaire à secondaire (grade 12), ou qui fournissent un enseignement en personne à des élèves recevant une instruction à domicile.

L'exigence concerne les écoles qui accueillent des élèves dont les niveaux vont de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée, même si les écoles ne séparent pas les étudiants en niveaux ou en regroupements similaires.

### Qui doit se faire vacciner ?

Le personnel des écoles privées (communément appelé « personnel »), notamment les employés à temps partiel et à temps plein, ainsi que le personnel non rémunéré (comme les élèves-enseignants et les bénévoles) doivent se faire vacciner. Le personnel concerné par des dérogations accordées en matière d'exigences vaccinales par le biais d'un processus d'aménagement raisonnable n'est pas tenu de se faire vacciner.

### Quand le personnel doit-il se faire vacciner ?

D'ici le **lundi 20 décembre 2021**, l'ensemble du personnel travaillant dans une école privée doit présenter un document justifiant qu'il a reçu au moins une dose d'un vaccin contre le COVID-19. Le personnel ayant reçu la première dose d'un vaccin à deux doses d'ici le 20 décembre 2021 doit recevoir et fournir la preuve qu'il recevra la deuxième dose dans un délai de 45 jours à compter de la présentation du justificatif de la première dose.

Le personnel embauché le 20 décembre 2021 ou ultérieurement doit présenter un justificatif attestant qu'il a reçu au moins une dose d'un vaccin contre le COVID-19 avant son premier jour de travail. Le personnel ayant reçu la première dose d'un vaccin à deux doses avant le début de son entrée en fonction doit recevoir et fournir la preuve qu'il recevra la deuxième dose dans un délai de 45 jours à compter de la présentation du justificatif de la première dose.

### Quels vaccins contre le COVID-19 le personnel doit-il recevoir pour répondre aux exigences en matière de vaccination ?

---

<sup>1</sup> Consultez le site [nyc.gov/health](https://nyc.gov/health) et recherchez « [Order Requiring COVID-19 Vaccination for Nonpublic School Staff](#) » (Ordonnance exigeant la vaccination contre le COVID-19 du personnel des écoles privées).

Les vaccins acceptés sont ceux autorisés ou approuvés par l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (Food and Drug Administration, FDA), comme le vaccin Pfizer, Moderna ou Johnson & Johnson, ou les vaccins autorisés pour une utilisation d'urgence par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Une liste des vaccins autorisés par l'OMS est disponible sur le site [covid19.trackvaccines.org/agency/who](https://covid19.trackvaccines.org/agency/who).

Les vaccins faisant partie d'un essai clinique réalisé aux États-Unis (actuellement Novavax) sont seulement acceptés pour le personnel qui participe à l'essai clinique, et celui-ci doit prouver qu'il a reçu le vaccin actif, et non un placebo.

### **Que signifie être entièrement vacciné ?**

Pour être entièrement vacciné, le personnel doit avoir reçu la seconde dose d'un vaccin à deux doses ou la dose unique d'un vaccin Johnson & Johnson il y a au moins deux semaines. Les personnes ayant reçu deux vaccins différents sont considérées entièrement vaccinées si les deux vaccins sont autorisés ou approuvés par la FDA ou l'OMS.

### **Quelle documentation mon école doit-elle conserver ?**

Chaque école doit précieusement conserver des copies électroniques ou en version papier des justificatifs de vaccination de son personnel. Ces documents doivent être à jour et, conformément à la loi, rendus accessibles au Département de la Santé de NYC ou à l'un de ses représentants sur demande. Les informations suivantes doivent figurer sur les documents conservés par les écoles :

#### **1. Nom du membre du personnel et date d'embauche**

#### **2. Type de justificatif de vaccination présenté, pouvant inclure :**

- Carte de vaccination des Centres de contrôle et de prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC). Une photo numérique ou une photocopie de cette carte est également valable.
- Le carnet de vaccination de NYC ou tout autre justificatif officiel d'immunisation, notamment délivré par un prestataire de soins de santé. Une photo numérique ou une photocopie de ce justificatif est également valable.
- Une copie papier ou une capture d'écran de l'appli NYC COVID Safe
- Une copie papier ou une capture d'écran du CLEAR Health Pass
- NYS Excelsior Pass/Excelsior Pass Plus
- Date à laquelle le justificatif de vaccination a été délivré

#### **3. Vaccin reçu et dates auxquelles les doses de vaccin ont été administrées**

- Les troisièmes doses et les injections de rappel ne doivent pas forcément être indiquées.

#### **4. Si le membre du personnel est actuellement entièrement vacciné**

- Le personnel ayant reçu la première dose d'un vaccin qui nécessite deux doses doit recevoir et fournir la preuve qu'il recevra la deuxième dose dans un délai de 45 jours à compter de la présentation du justificatif de la première dose. L'école devra ensuite recevoir le justificatif et **enregistrer la date à laquelle la seconde dose a été administrée.**

#### **5. Pour le personnel n'ayant pas présenté de justificatif de vaccination contre le COVID-19 en raison d'un aménagement raisonnable, le document doit stipuler que le dit aménagement a bien été octroyé.**

- L'école doit conserver séparément les documents attestant d'un accord d'aménagement raisonnable et toute documentation complémentaire fournie par le

personnel conformément à la loi applicable, notamment la loi sur les Américains en situation de handicap.

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'informations de vaccination à recueillir auprès de votre personnel :

| Nom du membre du personnel | Date d'embauche | Type de justificatif de vaccination | Vaccination       | Date de la première dose du vaccin | Date de la deuxième dose du vaccin | Date à laquelle le justificatif de vaccination a été fourni | Entièrement vacciné le jour de la présentation du justificatif |
|----------------------------|-----------------|-------------------------------------|-------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|--|
| John Doe                   | 1/10/2020       | NYS Excelsior                       | Pfizer            | 3/3/2021                           | 4/5/2021                           | 4/15/2021   | Oui  |
| Jane Doe                   | 27/2/2018       | Appli NYC COVID Safe                | Moderna           | 10/26/2021                         | À effectuer avant le 12/6/2021     | 11/1/2021 (Dose 1)  | Non  |
| Tim Smith                  | 4/5/2019        | Carte de vaccination des CDC        | Johnson & Johnson | 11/10/2021                         | Non applicable                     | 11/12/2021  | Oui  |

### Comment puis-je bénéficier d'un aménagement raisonnable ?

Le personnel peut demander à être dispensé des obligations vaccinales en raison d'une maladie ou d'une croyance religieuse. Très peu de maladies peuvent constituer un motif de dispense de vaccination contre le COVID-19. La demande de dispense d'ordre médical doit être rédigée et signée par un médecin agréé, indiquer clairement la raison de la dispense sollicitée (celle-ci doit être conforme aux recommandations des CDC) et certifier qu'une immunisation peut être délétère pour la santé du membre du personnel. La documentation doit comporter suffisamment d'informations pour déterminer si une contre-indication médicale à l'égard de l'immunisation existe, et doit spécifier la durée pendant laquelle l'immunisation est contre-indiquée.

Pour plus d'informations sur les contre-indications à la vaccination, consultez le site [cdc.gov](https://www.cdc.gov) et recherchez « **Interim Clinical Considerations for Use of COVID-19 Vaccines Currently Approved or Authorized in the United States** » (Considérations cliniques provisoires à l'égard de l'utilisation des vaccins contre le COVID-19 actuellement approuvés ou autorisés aux États-Unis). Pour plus d'informations sur les aménagements raisonnables, veuillez consulter le site des CDC sur le programme de vaccination sur le lieu de travail (consultez [cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/faq.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/faq.html), agrandissez le menu déroulant « Workplaces & Businesses » (Lieux de travail & entreprises) sur le côté gauche de la page et sélectionnez « **Workplace Vaccination Program** » (Programme de vaccination sur le lieu de travail)) et le site sur le COVID-19 de la Commission pour l'égalité d'Accès à l'Emploi (veuillez consulter le site [eeoc.gov](https://www.eeoc.gov) et recherchez « **What You Should Know About COVID-19 and the ADA, the Rehabilitation Act, and Other EEO Laws** » (Ce que vous devez savoir sur le COVID-19 et l'ADA, la loi sur la réhabilitation et d'autres lois sur l'égalité des chances en matière d'emploi)).

Si une école décide d'accorder un aménagement raisonnable à l'un des membres de son personnel, elle doit également déterminer la forme que prendra cet aménagement selon les circonstances de l'individu et la façon dont l'école accorde d'autres aménagements. Parmi les exemples d'aménagements figurent notamment l'assignation du membre du personnel à travailler dans des zones que les enfants ne fréquentent pas, le fait de demander au membre du personnel de se faire dépister plus régulièrement, notamment grâce aux tests réalisés à domicile, ou encore le fait de demander au membre du personnel de porter deux protections pour le visage ou un masque facial de qualité supérieure, et de rester à 6 pieds de distance des autres personnes présentes dans l'école.

Le personnel non-vacciné continuera de constituer un risque accru de transmission aux enfants et aux adultes de l'école, et l'administration scolaire devra trouver un compromis entre les intérêts du membre du personnel non-vacciné et la protection de la communauté scolaire face à la transmission du COVID-19.

### **Quel justificatif de conformité au mandat de vaccination les écoles privées doivent-elles présenter ?**

Les écoles doivent présenter la preuve qu'elles sont en conformité avec le mandat relatif à la vaccination.

- La confirmation initiale (disponible sur [nycdohmh.surveymonkey.com/r/9G3CBMB](https://nycdohmh.surveymonkey.com/r/9G3CBMB)) doit être soumise avant le **mardi 28 décembre 2021**.
- Une confirmation finale (disponible sur [nycdohmh.surveymonkey.com/r/CZ6RNNZ](https://nycdohmh.surveymonkey.com/r/CZ6RNNZ)) doit être soumise avant le **jeudi 17 février 2022**.

### **Comment les obligations vaccinales seront-elles appliquées ?**

Lors d'une inspection, les écoles devront prouver qu'elles ont recueilli et conservé, comme demandé, la documentation relative à la vaccination du personnel ou à tout aménagement raisonnable. Le Département de la Santé de NYC fournira des précisions quant aux éventuels manquements liés à la tenue des dossiers, à l'exclusion du personnel ou aux exigences en matière de confirmation. Une non-conformité continue peut aboutir à des citations faisant l'objet d'une amende de 1 000 \$ ou d'autres mesures répressives.

### **Où puis-je obtenir des informations concernant les vaccins contre le COVID-19 ?**

Pour plus d'informations sur les vaccins contre le COVID-19, rendez-vous sur [nyc.gov/covidvaccine](https://nyc.gov/covidvaccine). Les vaccins contre le COVID-19 sont sûrs, efficaces et gratuits. Le personnel peut trouver un centre de vaccination via le site [nyc.gov/vaccinefinder](https://nyc.gov/vaccinefinder) ou en appelant le 877 829 4692. Vous pouvez également programmer une vaccination gratuite à domicile en vous rendant sur le site [nyc.gov/homevaccine](https://nyc.gov/homevaccine) ou en appelant le 877 829 4692.

### **Des questions ?**

Si vous avez des questions, appelez le **311** et dites « nonpublic school vaccinate mandate » (ordonnance de vaccination pour les écoles privées).

**Le Département de la Santé de NYC peut modifier ses recommandations en fonction de l'évolution de la situation.** 12.15.21